

Ministère de l'Industrie et du Commerce. En 1969 le ministère de l'Industrie et le ministère du Commerce ont été fusionnés pour donner naissance au ministère de l'Industrie et du Commerce, qui exerce aujourd'hui ses fonctions en vertu de la loi figurant dans SRC 1970, chap. I-11. Il a pour objet de stimuler l'établissement, la croissance et l'efficacité de l'industrie manufacturière, de l'industrie de transformation et de l'industrie touristique au Canada et d'encourager l'expansion du commerce canadien. Il élabore et exécute des programmes destinés à aider les industries manufacturières et de transformation à s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution de la situation sur les marchés, à développer le potentiel latent et à rationaliser les installations de production et l'organisation des entreprises. Il encourage la mise au point de produits et de procédés, l'accroissement de la productivité, l'utilisation accrue de la recherche, la modernisation du matériel, l'amélioration du design, l'application de techniques perfectionnées et de méthodes modernes de gestion, ainsi que l'élaboration et l'application de normes industrielles bien conçues, au Canada et à l'échelle mondiale.

En outre, le ministère a pour fonctions de faciliter l'accès des produits et services canadiens aux marchés extérieurs par voie de négociations commerciales; de contribuer à l'amélioration des conditions du commerce mondial; de fournir des services de soutien pour le développement industriel et commercial, notamment des services d'information, d'analyse des importations et d'étude du trafic; d'analyser les conséquences, pour l'industrie et le commerce canadiens ainsi que pour le tourisme, des politiques gouvernementales afférentes pour être en mesure de contribuer à la formulation et à l'examen de ces politiques; et de compiler et tenir à jour des renseignements détaillés sur les tendances et l'évolution, au Canada et à l'étranger, des industries manufacturières et de transformation et du tourisme.

Le ministère est divisé en sept principaux groupes fonctionnels: Direction générale du tourisme, Développement industriel, Politiques industrielles, Expansion des exportations, Relations commerciales internationales, Planification, Recherche et Évaluation, et Administration. La Direction générale du tourisme comprend la Direction de l'industrie touristique et l'Office de tourisme du Canada. Le Secteur du développement industriel est constitué de sept Directions du développement de l'industrie qui englobent les principaux groupes industriels du Canada: Agriculture, Pêche et Produits alimentaires; Textiles et Produits de consommation; Produits chimiques; Électricité et Électronique; Machinerie; Transformation des richesses naturelles et Construction; et Industries de transport. Le Secteur de la politique industrielle comprend la Direction générale des sciences et de la technologie, la Direction générale de la politique industrielle, la Direction générale du design et la Direction de la productivité. Le Secteur de l'expansion des exportations se compose des directions suivantes: Financement international, Commercialisation des grains, Politique de transport et Programmes et Services d'exportation. Quant au Secteur des relations commerciales internationales, il comprend la Direction générale des relations générales, la Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits et la Division des permis d'exportation et d'importation. L'Administration s'occupe des Finances, du Personnel, de la Direction générale de l'information et des relations publiques, du Groupe de la planification des programmes et de la Direction des services professionnels et administratifs. En outre, le ministère compte 10 bureaux régionaux répartis dans tout le Canada et le Service des délégués commerciaux, qui possède 89 bureaux dans 63 pays.

Le ministre est également comptable, devant le Parlement, de Statistique Canada et de la Société pour l'expansion des exportations. Les commissions et organismes suivants font rapport au ministre: la Commission d'aide générale de transition, le Comité consultatif des machines et de l'outillage, le Comité consultatif de l'industrie pharmaceutique, le Conseil national de l'esthétique industrielle, le Conseil canadien des normes, la Commission du textile et du vêtement, la Commission du système métrique et le Conseil consultatif du ministre.

Ministère de la Justice. Ce ministère, créé par SC 1868, chap. 39, fonctionne actuellement en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (SRC 1970, chap. J-2). Le ministre de la Justice est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le membre juridique du Conseil privé de la reine pour le Canada. Il est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques s'effectue conformément à la loi, de surveiller l'administration de la justice au Canada dans la mesure où elle ne relève pas de la compétence des provinces, de conseiller le gouvernement fédéral sur les lois et procédures des législatures provinciales et, en général, de conseiller la Couronne en toutes matières juridiques qu'elle lui soumet. Le ministre de la Justice est d'office Procureur général du Canada. À ce titre, il a le devoir de conseiller les chefs des divers ministères du gouvernement du Canada sur toutes les questions juridiques concernant leurs ministères respectifs, d'établir et d'autoriser toutes les pièces émises sous le grand sceau du Canada, et de s'occuper de toute contestation formée pour ou contre la Couronne du chef du Canada. Le ministre de la Justice est comptable au Parlement au nom de la Commission de révision de l'impôt et de la Commission de réforme du droit.

Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Créé en vertu des dispositions de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est régi actuellement par SRC 1970, chap. M-1. Il est chargé du développement et de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre au Canada, des services de placement et de l'immigration. Il se compose de trois secteurs d'exécution: Opérations Canada, les Divisions de la main-d'œuvre et de l'immigration et deux services de